



Commune de Folkling
2 rue de l'Eglise
57600 FOLKLING
Tél : 03 87 85 08 44
Email : mairie@folkling.fr

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 057-215702226-20260309-1A_09032026-BF

COMMUNE DE FOLKLING

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

2025

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **compte financier unique** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le son site internet <http://folkling.fr/>.

Sommaire

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

I. Le cadre général du budget

Le **compte financier unique** constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au **compte administratif** et au **compte de gestion**.

Après une expérimentation réussie, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024 rend obligatoire la mise en œuvre du CFU à partir des comptes de l'exercice 2026 (soit une production du CFU au plus tard au cours du 1er semestre 2027) pour toutes communes (mais également les collectivités territoriales et leurs établissements publics) qui appliquent le référentiel budgétaire et comptable M57 ainsi que pour leurs services industriels et commerciaux (SPIC/EPIC) qui produiront un CFU en conservant leur instruction propre.

L'avènement du compte financier unique (CFU) marque la fin d'une part, du compte administratif confectionné par l'ordonnateur, et d'autre part, celle du compte de gestion produit par le comptable public. Le CFU est un nouvel outil commun de présentation des comptes annuels clos pour les élus locaux et les citoyens en lieu et place des actuels comptes administratif et de gestion.

L'arrêté des comptes (exécution financière 2025):

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), **l'arrêté des comptes (exécution financière 2025)** fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles du Trésorier.

II. La section de fonctionnement

A. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2025	
RECETTES	1 024 745.52 €
DEPENSES	813 531.89 €
Résultat reporté N-1 (93427.73€ + intégration des résultats de l'AFUA Langefelder 1792.56 €)	95 220.29 €
RESULTAT CUMULE <u>A AFFECTER</u>	306 433.92 €

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

→ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

→ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Regroupe les salaires des personnels titulaires et contractuels ainsi que les charges sociales associées.

→ Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

En **2025**, les subventions de fonctionnement aux organismes privés (65748) ont été attribuées comme suit:

SUBVENTIONS EN NUMERAIRE		
Structure	Objet de la subvention	Montant 2025 versé
OPAL	Gestion du service périscolaire	23 853€
Cercle Saint Eloi	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Loisirs Pour Tous	Subvention de fonctionnement	300 €
Loisirs détente séniors	Subvention de fonctionnement	300 €
Association des Parents d'élèves	Subvention de fonctionnement	300 €
SPA	Stérilisation des chats errants	200 €
Collège le Hérapel	Sortie Scolaire	200 €
Total		30 153 €

→ **Atténuations de produits (chapitre 014)**

Ces sommes concernent l'attribution de compensation négative, versée à l'EPCI a fiscalité propre (CA Forbach Porte de France) par la commune membre (compte 739211).

→ **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitre dépenses		CFU 2025
011	Charges à caractère général	299 136.50 €
012	Charges de personnel et frais	345 486.12 €
65	Autres charges de gestion courante	98 194.19 €
014	Atténuations de produits	41 323.42 €
66	Charges financières	29 391.66 €
Total		813 531.89 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- + Atténuation de charges
- + Les produits des services
- + Les produits issus de la fiscalité directe locale
- + Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- + Les revenus des immeubles communaux

→ Atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent principalement le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en indisponibilité.

→ Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- + *De l'occupation du domaine public*
- + *Des ventes de concessions dans les cimetières*
- + *Des baux de chasse*
- + *Des ventes de bois via le syndicat*

→ Fiscalité locale (chapitre 731)

Pour l'année **2025**, les taux suivants aux impôts directs locaux sont appliqués :

Taxe	Taux 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,84 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,75 %
Taxe d'habitation (TH) <i>(sur les résidences secondaires)</i>	11,80 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation annuelle de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

A noter que la fiscalité attendue se retrouve au chapitre 73 mais également au chapitre 74 au titre des remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale.

Taxe	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	474 563.00 €
74 833 - Allocations compensatrice Etat éxo Taxe foncière	205 942.00 €

Le chapitre 731 regroupe également :

- ✚ La taxe sur les pylônes versée par le concessionnaire,
- ✚ Les droits de place des marchés.

→ Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante.

Dotation Globale de Fonctionnement	CFU 2025
D.G.F. montant total	141 538 €
<i>D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)</i>	<i>112 548 €</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)</i>	<i>22 603 €</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	<i>6 387 €</i>
Dotation élu local (DPEL)	255 €

Le chapitre 74 regroupe également les remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale. Lorsque les allègements fiscaux résultent d'une délibération de la collectivité, cette dernière en supportera entièrement la charge. Cependant, lorsque ceux-ci s'imposent du fait de la loi, un mécanisme de compensation est mis en place par le législateur.

→ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés soit en 2025 :

- ✚ Loyer local professionnel du 7 Rue de Behren jusqu'à mi-septembre (résiliation des Kinésithérapeutes)
- ✚ Loyer de l'appartement du 1 rue Eglise
- ✚ Locations événementielles des 3 salles des fêtes
- ✚ Location à l'année de la salle des fêtes à l'Association SMILINESS saison 2024/2025



Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitre recettes		CFU 2025
013	Atténuations de charges	10 439.56 €
70	Produits des services	36 998.40 €
73	Impôts et taxes	73 942.52 €
731	Fiscalité Locale	494 048.00 €
74	Dotations et participations	361 376.50 €
75	Autres produits gestion courante	47 740.33 €
76	Produits financiers	0.21 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	200.00 €
Total		1 024 745.52 €

III. La section d'investissement

A. RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

INVESTISSEMENT 2025	
RECETTES	1 367 327.50 €
DEPENSES	1 017 318.35 €
Résultat reporté N-1 (-503450.45€ + intégration des résultats de l'AFUA Langefelder 770.97 €)	- 502 679.48 €
RESULTAT CUMULE (CHAP 001)	- 152 670.33 €
<i>Corrigé par les RAR en RECETTES</i>	99 000.00 €
<i>Corrigé par les RAR en DEPENSES</i>	160 800.00 €
RESULTAT CORRIGE A COUVRIR	- 214 470.33 €

Le résultat d'investissement corrigé par les restes à réaliser est négatif de **214 470.33 €**.

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

→ Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

La commune compte **8 emprunts** contractés, à **taux fixes**, dont **2 emprunts soldés** cette même année et **2 emprunts nouveaux** souscrits en 2024 mais avec un versement et début d'amortissement en 2025.

Le remboursement du capital de la dette 2025 était de **140 522.10€**.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **1 183 351.07€**.

→ **Chapitres 21 et 23**

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2025 :

Programmes	Objet
Atelier technique municipal	Marchés d'études et travaux (réception en 2025)
Aménagement quartier Langefelder	Solde travaux tranche 4 Reprise voirie et réseaux suite à dissolution de l'AFUA
Aire sportive du Grosswald	Mobilier urbain
Travaux de voirie	Marquage routier Blow patch rue des prés + impasse des écoles
Aménagement accès 5 rue de l'église	Voirie provisoire et limite de propriété
Réhabilitation 7 rue de Behren	Début des travaux suite à sortie des locataires
Mise en accessibilité	Gymnase Salle des fêtes
Matériel et outillage	Epareuse + masse tracteur Fourche palette ateliers
Cimetières / Eglises	Columbarium Folkling Moteur cloche 4
Mobilier	Ecole Mairie
Divers équipements des bâtiments publics	Mairie - Equipement téléphonie Foyer - Conduite et pompe chaudière Gymnase + Foyer - Défibrillateurs Salles communales - Téléphones rouge

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13).
- Du FCTVA , c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- De la taxe d'aménagement, cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitre dépenses		CFU 2025
16	Remboursement d'emprunts	141 422.10 €
21	Immobilisations corporelles	67 968.90 €
23	Immobilisations en cours	807 927.35 €
Total		1 017 318.35 €

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitre recettes		CFU 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	655 908.94 €
13	Subventions d'investissement	361 418.56 €
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000.00 €
Total		1 367 327.50 €



IV. Les données synthétiques du compte financier unique 2025

14CO - MAIRIE DE FOLKLING - 14CO - MAIRIE DE FOLKLING - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 735 450,45	951 517,00	2 686 967,45
	Recettes réalisées (1)	B	1 367 327,50	1 024 745,52	2 392 073,02
	Restes à réaliser	C	99 000,00	0,00	99 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 232 000,00	1 044 944,73	2 276 944,73
	Dépenses réalisées (1)	E	1 017 318,35	813 531,89	1 830 850,24
	Restes à réaliser	F	160 800,00	0,00	160 800,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	350 009,15	211 213,63	561 222,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-502 679,48	95 220,29	-407 459,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-152 670,33	306 433,92	153 763,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-61 800,00	0,00	-61 800,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-214 470,33	306 433,92	91 963,59

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Fait à Folkling, le 9 mars 2026